RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France



Distinction Palace : Atout France dévoile les 33 fleurons de l'hôtellerie française

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce 2 juin, Atout France a eu le plaisir de dévoiler la collection 2026 des Palaces de France, une sélection exclusive d'établissements incarnant l'excellence du savoir-faire français en matière d'hospitalité. Ces fleurons de l'hôtellerie, consacrés pour les expériences uniques qu'ils sont en mesure d'offrir à leurs clients, sont désormais 33.

En 2025, Atout France a réuni à plusieurs reprises les membres de la commission Palace afin d'examiner les candidatures des établissements ayant sollicité le renouvellement de leur distinction, valable 3 ans. Ce début d'année, la commission s'est également prononcée sur les candidatures de nouveaux hôtels n'ayant encore jamais obtenu la distinction. À l'issue des différentes sessions, et sur recommandation de la commission, Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, a procédé à l'attribution de la distinction Palace.
Ainsi, 27 établissements ont vu leur distinction Palace renouvelée tandis que 6 nouveaux établissements rejoignent, pour la première fois, le cercle très fermé des Palaces de France.



La France compte désormais 33 établissements officiellement distingués Palaces :

Dossier de presse / Press Kit

- Télécharger le document Carte Palaces 2juin2026.pdf PDF – 1.39 Mo
- Télécharger le document Communique_Palaces_2026.pdf PDF – 695.9 Ko
- Télécharger le document Dossier de presse Distinction Palace - Juin 2026.pdf PDF – 364.99 Ko
- Télécharger le document Press release 2026.pdf PDF – 251.34 Ko
- Télécharger le document Press Kit Palace Distinction June26.pdf PDF – 351.32 Ko

REPERE

La distinction Palace a été **créée en 2010** afin de mettre en valeur une hôtellerie d'exception constituant une des spécificités fortes de la France. Elle permet de distinguer, parmi les établissements 5 étoiles, ceux dont la situation géographique exceptionnelle, l'intérêt historique, esthétique et/ou patrimonial, le service et les prestations d'excellence, les placent parmi les fleurons de l'hôtellerie française.
La distinction Palace constitue une **catégorie officielle, reconnue et encadrée par l'État**, fondée sur des critères spécifiques, très exigeants, et s'inscrit pleinement dans une politique touristique volontariste d'excellence nationale. Elle est **attribuée pour une durée de 3 ans**, après une phase d'instruction de dossier conduite par Atout France puis une phase d'examen (incluant visites et audition de l'établissement) réalisée par une commission composée de personnalités du secteur de l'hôtellerie et du luxe, nommées par le ministre chargé du tourisme.
La distinction Palace représente aussi l'opportunité de valoriser ces établissements sur la scène internationale, contribuant au rayonnement de destination France.